

JOURNÉE DES FOYERS DU 19^{ème} - 15 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU DU DÉBAT AU FOYER ADOMA RIQUET 80 rue d'Aubervilliers

"Comment concilier le droit des résidents à la sécurité et à la tranquillité avec l'ouverture au quartier ?"

Étaient présents : 3 délégués du comité des résidents ; des représentants des associations Raconte nous ton histoire, L'arbre à palabre, la FTCD, Attention chantier et le Copaf ; une habitante du quartier et une étudiante ; très peu de résidents du foyer.

Au départ, le foyer était géré par un organisme de la Ville de Paris qui payait un gardien sur place. Quand la Sonacotra a repris la gestion, elle a continué de rémunérer un gardien. Mais quand la Sonacotra est devenue Adoma, ils ont décidé de supprimer le poste de gardien en disant que cela leur revenait trop cher. Avec l'absence de gardien, des SDF sont venus squatter le local à boîtes aux lettres, les escaliers, certaines cuisines d'étages. 2 équipes de délégués se sont relayées pour chasser les squatteurs, mais plusieurs se sont faits violemment agresser. Ce n'est pas aux délégués de faire ça.

La police est venue quelquefois pour faire sortir les squatteurs, mais ils reviennent peu de temps après. Adoma va remettre en place un système de badge à la porte d'entrée. Mais le comité de résidents leur a dit que cela a déjà été fait et n'avait servi à rien, que c'était de l'argent gaspillé.

Adoma doit se douter que le système de badge sera cassé ou la porte toujours bloquée, mais Adoma pourrait ainsi rejeter la faute sur les résidents et se déresponsabiliser.

Pour le comité de résidents, la seule solution est de remettre un gardien. La paye du gardien était comprise dans les charges que les résidents payaient en plus de leur loyer. Comme les charges n'ont pas baissé donc pour quelle raison ils n'auraient plus droit à un gardien ?

Le problème de la sécurité existe dans tout le quartier. Les seuls lieux qui restent ouverts, ce sont les foyers. Il faut responsabiliser tous les acteurs : le commissariat, la Mairie et Adoma pour trouver une solution ensemble.

Il faudra aussi trouver une solution d'une mosquée dans le quartier pour que les salles de prière restent réservées aux résidents des foyers. Mais pour le moment, il n'y a pas d'avancée réelle sur la construction de la mosquée de la rue de Tanger.

Le problème de la sécurité s'est ensuite élargi sur celui des résidents des foyers qui n'ont aucun droit dans la mesure où ils n'ont pas le statut de locataire, mais dépendent d'une loi spécifique aux logements-foyers qui en fait des zones de non droit. Les questions se sont posées de savoir si les résidents se sentaient vraiment concernés par ce manque de droit, de comment les y sensibiliser et réussir à les mobiliser. D'autant plus que les foyers tels qu'ils ont existé vont disparaître avec les nouvelles résidences sociales où les espaces permettant la convivialité sont réduits ou inexistantes quand les salles collectives sont supprimées.

